



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 mai 2015
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 6 mai 2015, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Qatar assumant la présidence de la trente-cinquième session du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les faits suivants :

Les 5 et 6 mai 2015, les milices houthistes ont tiré des obus de mortier et des roquettes Katyusha sur des écoles et un hôpital de campagne de Najran (Royaume d'Arabie saoudite). Ces actes terroristes, qui ont fait plusieurs morts et blessés, sont une atteinte flagrante à la sécurité du Royaume d'Arabie saoudite. Ils constituent aussi une violation des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2216 (2015), ce qui vient confirmer que les Houthistes ne font aucun cas de ladite résolution.

Ces actes terroristes visent également à entraver l'action des dirigeants de la coalition en faveur de la légitimité au Yémen, qui tentent d'instaurer des trêves en vue de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et de répondre ainsi aux besoins de la population yéménite. Ils viennent confirmer que les milices houthistes continuent de faire fi du droit international et refusent de prendre part au processus politique engagé au Yémen, ce qui aggrave sensiblement la crise à laquelle le pays fait face et entraîne une grave détérioration de la situation humanitaire, en violation de la résolution susmentionnée.

Nous affirmons que la coalition prend les mesures nécessaires, dans le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international, pour riposter à ces actes terroristes, lutter contre les crimes commis par les milices terroristes financées et soutenues de l'extérieur, préserver la sécurité de la région, défendre la souveraineté et les frontières de l'Arabie saoudite et garantir la sécurité des populations saoudienne et yéménite.

Nous demandons encore une fois au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités en exigeant de toutes les parties, en particulier les Houthistes et leurs alliés, qu'elles respectent pleinement ses résolutions, notamment la résolution 2216 (2015), et de prendre les mesures qui s'imposent contre toutes les parties qui méconnaissent ses résolutions et les pays qui soutiennent et aident les milices houthistes à commettre leurs crimes terroristes et à mettre en péril la sécurité de la région et la paix et la sécurité internationales.



Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(*Signé*) Alya Ahmed S. **Al-Thani**
